

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 FÉVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit et six du mois de février à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni en Mairie d' ANTEZANT sur convocation de Monsieur POISBELAUD Eric, Maire.

PRESENTS : Mmes DUFOUR, FOVET Mrs. POISBELAUD, BICHON, DEMSKI, SHORTHOUSE, JAUNAS, DUBRAY, LAURENT.

ABSENTS : Mme Nadine BUREAU qui a donné pouvoir à M. Éric POISBELAUD, M. Michel CHARDONNEAU qui a donné pouvoir à Mme Martine DUFOUR.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrick DUBRAY

DATE DE CONVOCATION : 25/01/2018

1 – Présentation du Plan d'Entretien Communal par M. Pierre CHAMBON de la FREDON.

Suite à la présentation de M. Pierre CHAMBON de la FREDON, le conseil municipal est amené à réfléchir sur un plan ayant pour objectif « zéro phytos ».

2 – Demande de subvention exceptionnelle de l'École d'Antezant.

Monsieur le Maire donne lecture du mail envoyé par Mme Audrey BARRE, directrice de l'école d'Antezant, concernant un projet de voyage et une demande de participation financière de la commune. Après en avoir délibéré l'assemblée décide d'allouer une subvention de 100 € pour le projet de voyage de l'école d'Antezant.

3 – Vote des subventions 2018.

Les élus décident d'attribuer pour 2018, les subventions suivantes pour un montant total de 910 € :

• RESTOS DU CŒUR	120 €
• FOYER RURAL	450 €
• A.C.C.A.	100 €
• D.D.E.N.	30 €
• RALLYE VAL DE BOUTONNE	100 €
• SECOURS CATHOLIQUE	30 €
• DONNEURS DE SANG	40 €

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 FÉVRIER 2018

- LA BANQUE ALIMENTAIRE 17

40 €

4 – Vote des taux d'imposition 2018.

Le conseil municipal prend connaissance des bases des impôts locaux 2017.

Après délibération, l'assemblée décide de maintenir à l'identique les taux communaux votés en 2017 soit :

TAXE HABITATION	7.44 %
TAXE FONCIER BATI	12.89 %
TAXE FONCIER NON BATI	37.92 %

5 – Participation patronale de la prévoyance des salariés.

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement un agent de la collectivité bénéficie d'une participation financière de la collectivité, le montant mensuel de la participation est versée à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée et est de :

Indice majoré entre 309 et 500	10 euros de participation
Indice majoré entre 501 et 650	18 euros de participation
ce qui correspond à une participation communale mensuelle	
AUBIN 10 X 35/35ème = 10 €	

Cette participation est proratisée en fonction de la durée hebdomadaire du temps de travail et réduite de moitié pour les agents en congés maladie ou disponibilité d'office qui sont en demi-traitement. Cette décision a été délibérée le 19 décembre 2013 avec effet à partir du 1^{er} janvier 2014.

Monsieur le Maire propose une réévaluation de cette participation au vu de l'augmentation de la cotisation à charge des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de modifier le montant de la participation comme suit :

Indice majoré entre 309 et 500	20 euros de participation à compter du 1 ^{er} février 2018.
--------------------------------	--

6 – Prix location salle des fêtes.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de tarifs faite par la commission salle des fêtes réunie le 10 janvier 2018 :

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 FÉVRIER 2018

	Commune			Hors commune		
	½ journée	1 journée	2 jours	½ journée	1 journée	2 jours
ÉTÉ	60	110	160	120	200	300
HIVER du 15/10 au 30/04	75	140	220	135	230	360

Eau, chauffage et électricité compris dans les prix.

Pour les associations de chasse (ACCA et Rallye Val de Boutonne)

- Pour leurs AG : gratuité
- 2 gratuités dans l'année pour chaque association excepté le chauffage en hiver.

Pour le foyer rural :

- Loyer annuel de 1 300 € toutes charges comprises
- Les activités seront répertoriées sur le contrat annuel

Les couverts (couvert complet + vaisselle) :

- Gratuité pour les associations et foyer rural
- Gratuité pour les habitants de la commune
- Prix pour les hors commune : 0.50 € par personne

La caution : 500 €

Après en avoir délibéré l'assemblée approuve les tarifs de location présentés ci-dessus.

7 – Point sur les bâtiments et la voirie.

La commission bâtiments s'est réunie le 20 décembre 2017 : quelques travaux sont à prévoir à la maison de location à Antezant.

La commission voirie s'est réunie le 18 janvier 2018 : les demandes de devis sont en cours.

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 FÉVRIER 2018****8 – Sécurisation des virages d'Antezant sur la départementale.**

Compte tenu que les vitesses moyennes des usagers sont légèrement supérieures à la réglementation sur les virages d'Antezant sur la départementale, le renforcement des aménagements existants peut être envisagé et les services concernés peuvent, sur demande de la municipalité, proposer un projet d'aménagement.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent cette proposition, décident de solliciter une étude en ce sens auprès des services du Conseil Départemental et chargent Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

9 – Point sur l'attribution des numérotations des nouvelles habitations.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de l'accord de 2 permis de construire pour l'année 2017 ainsi que d'une opération réalisable pour un certificat d'urbanisme.

Après étude des dossiers, l'assemblée décide d'attribuer des numéros de rues comme suit :

- Parcelle ZH n° 28, allée des tilleuls : n°1
- Parcelle ZK n° 62, rue Francois de Meschinot : n°21
- Parcelle A n°1198 et 1199, rue de l'école : n°8

10 – Affaires diverses.

- Contrat Aire de Loisirs : Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil du non-respect de certaines clauses du contrat d'occupation privative par la SAS ZA, représentée par Mme Séverine DESCHAMPS passé avec la commune d'Antezant la Chapelle en date du 28 avril 2017 concernant la gestion de l'Aire de Loisirs.
En conséquence Monsieur le Maire propose à l'assemblée de dénoncer ce contrat en date du 1^{er} mars 2018.
L'assemblée après en avoir délibéré approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.
- Gestion Aire de Loisirs 2018 et montant du loyer : Monsieur le Maire indique au conseil que suite à la dénonciation du contrat entre la commune d'Antezant et la SAS ZA, il convient de procéder à la recherche d'une candidature pour la gestion de l'Aire de Loisirs du 1^{er} mai 2018 au 30 septembre 2018. En conséquence, le conseil décide de lancer un appel à candidatures.

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 FÉVRIER 2018**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le loyer mensuel à 210 € et la caution à 210 €. Un avis sera publié aux placards municipaux et communiqué dans le journal « L'angérien libre » pour appel aux candidatures à formuler avant le 1^{er} mars 2018.

- Monsieur Michel LAURENT fait part au conseil municipal de ne plus être membre de la commission bâtiments à compter de ce jour.

11 – Comptes rendus des réunions externes.

- Rencontre avec le Père Lelièvre le 14 décembre 2017 : Éric POISBELAUD
- Conseil communautaire le 15 janvier 2018 : Éric POISBELAUD
- Visite du château de Dampierre sur Boutonne et vœux du Président de la CDC le 22 janvier 2018 : Éric POISBELAUD
- Vœux de Mme La Sous-Préfète de Saint Jean d'Angély le 26 janvier 2018 : Éric POISBELAUD
- Bilan des actions menées en 2017 en faveur de la sécurité routière avec la DDTM le 2 février 2018 : Michel LAURENT
- Réunion d'information sur la dématérialisation des demandes de subventions (DETR et FSIL) le 5 février 2018 : secrétaire.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 0h30

Le Secrétaire de séance

Le Maire

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 FÉVRIER 2018**

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	SIGNATURES
A. BICHON	
N. BUREAU	
M. CHARDONNEAU	
F. DEMSKI	
P. DUBRAY	
M. DUFOUR	
M.-Chr. FOVET	
G. JAUNAS	
M. LAURENT	
E. POISBELAUD	
G. SHORTHOUSE	